	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 12 avril 2024	N° 2024-207

Convocation du 5 avril 2024

Aujourd'hui vendredi 12 avril 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jérôme PEScina à M. Dominique ALCALA
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON


EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h
M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES de 14h à 15h30
Mme Amandine BETES à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 15h50
Mme Claudine BICHET à Mme Marie-Claude NOEL à partir de 16h30
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 13h à 13h15
Mme Fatiha BOZDAG à M. Benoît RAUTUREAU de 12h30 à 15h05
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ jusqu'à 13h15
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 14h40 à 16h
M. Alain CAZABONNE à Mme Simone BONORON à partir de 16h10
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG de 12h50 à 15h
M. Max COLES à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h30
Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY à partir de 14h25
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h40
M. Gilbert DODOGARAY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 16h20
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE à partir de 15h45
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL de 9h30 à 12h30 et à partir de 14h25 et, à M. Patrick BOBET de 12h30 à 13h15
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h40
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h
Mme Delphine JAMET à Mme Eve DEMANGE à partir de 14h25
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE à partir de 12h
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h20
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL de 14h25 à 15h40
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES de 14h40 à 16h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC jusqu'à 13h15
M. Franck RAYNAL à M. Eric CABRILLAT de 12h30 à 16h10
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 16h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Eric CABRILLAT à partir de 16h10
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h50

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 12 avril 2024	<i>Délibération</i>
	Direction administrative et financière - Pôle ter Rive droite	<i>N° 2024-207</i>

AMBARES ET LAGRAVE - Secteur cité Bel Air - Réaménagement de l'avenue Bel Air et de la rue de Bassens - Ouverture de la concertation réglementaire - Décision - Autorisation

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La ville d'Ambarès-et-Lagrave et le bailleur Domofrance ont souhaité porter un projet ambitieux de réaménagement du quartier de la cité Bel Air, construite en 1961 et actuellement desservie par l'avenue de Bel Air et la rue de Bassens, à proximité de l'avenue de l'Europe. Le quartier Bel Air est situé au sud-ouest du centre-ville d'Ambarès-et-Lagrave, à proximité de la gare de La Gorp et de plusieurs groupes scolaires.

Le projet urbain consiste en la démolition des 182 logements locatifs vétustes et inoccupés pour certains, de la cité Bel Air et le réaménagement de l'ensemble des espaces publics et des espaces libres de statut privé de la cité. Environ 300 logements seront reconstruits avec une répartition diversifiée : locatif social pour un quart, accession sociale pour un quart et accession libre pour la moitié. Les nouveaux logements permettront une rupture avec l'architecture unique de « barres » en proposant également des maisons de ville favorisant une couture urbaine judicieuse à proximité des tissus pavillonnaires voisins. Des activités seront présentes en pieds d'immeubles, notamment une crèche au droit du futur square public. Le dispositif de relogement des habitants est en cours par Domofrance.

Outre les espaces publics existants qui seront repris en totalité, de nouveaux espaces publics seront créés, notamment un square municipal. Le réaménagement des espaces publics est le fait générateur de la concertation réglementaire. Le réaménagement de l'avenue de Bel Air et de la rue de Bassens sur la totalité de leur linéaire, d'environ 900 mètres, est programmé, en intégrant notamment les principaux projets structurants métropolitains à proximité (ligne REVE et Bus Express).

Au titre de l'article L103-2, alinéa 3 du Code de l'urbanisme, les projets et opération d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de la vie sont soumis à concertation obligatoire. Sont concernés particulièrement les projets d'investissement routiers supérieurs à 1,9M€. Les études de plan guide portées par Domofrance en 2022 ont permis une évaluation au stade esquisse de ces aménagements routiers qui seront supérieurs à ce montant.

Les objectifs portés par le projet d'espace public sont les suivants :

- réaménager l'avenue de Bel Air et la rue de Bassens pour les adapter aux nouvelles formes urbaines et zones résidentielisées s'y desservant et générer une entrée de ville plus qualitative,
- adapter la rue de Bassens au projet de Bus Express en projet,

- intégrer dans un plan paysager les espaces publics routiers existants en cœur de la cité, aujourd'hui disproportionnés,
- proposer et reconstituer une offre de stationnement publique sur l'avenue de Bel Air et la rue de Bassens,
- développer plusieurs strates végétales dans les espaces publics, aujourd'hui absentes ou peu investies, et favoriser la désimperméabilisation de l'ensemble du site et la création d'îlots de fraîcheur,
- créer un square municipal de proximité en lien avec les équipements existants (groupes scolaires) et à venir (bus express, crèche),
- renouveler des voiries et réseaux aujourd'hui dégradés et déqualifiés.

Les modalités de la concertation seront les suivantes :

- organisation de deux réunions publiques de présentations des études de conception, de recueil des avis et des préférences, et de sensibilisation au contexte urbain et paysager,
- mise à disposition d'un dossier de concertation en Mairie et au Pôle Territorial Rive Droite sis 1 rue Romain Rolland – Bât. A, 33310 Lormont,
- mise à disposition d'un registre permettant de recueillir les contributions en Mairie et au Pôle Territorial Rive Droite sis 1 rue Romain Rolland – Bât. A 33310 Lormont,
- création d'une page dédiée sur le site internet de la participation citoyenne de Bordeaux Métropole permettant l'information et l'annonce des événements, le versement des documents supports et le recueils des contributions des usagers,

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article 5217-2,

VU les dispositions du Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.103-2 et R. 103-1,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole souhaite engager, dans le cadre du contrat de CODEV 6, la réalisation du projet d'aménagement des espaces publics du projet urbain de la Cité Bel Air et particulièrement l'avenue de Bel Air et la rue de Bassens sur la totalité de leur linéaire ainsi que le futur square public,

CONSIDERANT QU'il est nécessaire d'organiser au préalable une concertation au sens de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme, afin de porter à la connaissance du public les orientations du projet d'aménagement, et de permettre au public d'exprimer ses attentes et préoccupations et de présenter des observations ou propositions,

DECIDE

Article 1 : d'ouvrir la concertation publique relative au projet de requalification des espaces publics du projet urbain de la Cité Bel Air et particulièrement l'avenue de Bel Air et la rue de Bassens sur la totalité de leur linéaire ainsi que le futur square public,

Article 2 : d'arrêter les modalités de cette concertation telles que décrites dans le présent rapport,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à prendre les décisions nécessaires à la mise en place de ladite concertation y compris, le cas échéant, à en préciser ou en modifier les modalités et à en fixer la date de lancement effectif et de clôture.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 12 avril 2024

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 18 AVRIL 2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 18 AVRIL 2024</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Andréa KISS</p>
---	--